



quartiers2030

AVIS D'APPEL À PROJETS POUR LA PROGRAMMATION D'ACTIONS 2026 DU CONTRAT DE VILLE DE L'AUXERROIS 2024-2030 « Engagement quartiers 2030 »

Mesdames, Messieurs,

L'État, la communauté d'Agglomération de l'Auxerrois, la ville d'Auxerre et l'ensemble des partenaires du contrat de ville de l'agglomération de l'Auxerrois, renouvellent pour 2026 leur appel à projets.

Il s'agit de soutenir les actions à destination des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV dont Sainte Geneviève, la Rive-droite, les Rosoirs).

La circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 prévoit de prioriser les financements des porteurs de projets implantés localement, répondant aux enjeux identifiés par les habitants et permettant un effet levier en maximisant les cofinancements publics et privés.

Objet de l'appel à projets

Le présent appel à projets vise à apporter un soutien financier ponctuel aux associations pour permettre le déploiement ou le renforcement de projets structurants en faveur des populations vivant dans les QPV de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois. Les projets proposés doivent s'inscrire dans un schéma de cohérence avec l'existant (Espaces d'Accueil et d'Animation, mise en œuvre des politiques publiques portées par la Ville/Agglo).

En 2025, près de 29 projets structurants ont été financés par les partenaires du contrat de ville de l'Auxerrois.

Ces projets ont permis la mise en œuvre d'actions à destination des familles, des établissements scolaires et des jeunes, illustrant ainsi l'engagement renouvelé des partenaires en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Ce soutien témoigne de leur volonté affirmée d'accompagner et de valoriser l'action associative locale, levier de cohésion sociale et de développement territorial.





Date limite de dépôt des candidatures

Vendredi 12 décembre 2025 à 23h259

Le dossier de candidature est transmis exclusivement en version électronique sur la plateforme Dauphin via le lien ci-dessous : https://usager-dauphin.cget.gouv.fr

Les priorités locales de l'AAP 2026

La programmation 2025 du contrat de ville nous a permis de mettre en évidence des différences significatives entre les axes d'intervention, notamment en ce qui concerne le cadre de vie, l'accès aux droits et la transition écologique.

Ces constats nous ont conduits à réinterroger nos priorités et à envisager une réorientation stratégique pour l'année 2026.

Pour 2026, retenus comme prioritaires :

Par la Communauté d'Agglomération

- Accompagnement à la transition écologique : la transition écologique solidaire
- Maintien et amélioration de la qualité de vie et du lien social : le cadre de vie
- Accès aux droits dans un esprit d'autodétermination

Par l'Etat

- Bâtir une grande alliance éducative pour l'émancipation et l'épanouissement des enfants et des jeunes ;
- Améliorer l'accès aux droits (notamment à la santé et aux soins), préserver le cadre de vie et garantir la sécurité dans les quartiers ;
- Favoriser la réussite économique pour toutes et tous dans les quartiers : investir, attirer, accompagner.

N.B: Pour plus d'informations, se référer au cahier des charges pour les modalités détaillées.